

**Université Paul-Valéry Montpellier 3**  
**Centre d'Études Médiévales de Montpellier EA4583**  
**Appel à contributions**

*Drôles de moines !*  
*Anomalies, paradoxes et cocasserie des ascètes d'Orient et d'Occident,*  
*V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*  
*Histoire, Histoire de l'Art, Littérature, Musicologie*

L'idée de départ est née des sources byzantines, dans lesquelles les moines occupent une place singulière : confesseurs des grands, familiers des souverains, souvent ambassadeurs, espions parfois, les moines ne limitent certes pas leurs activités aux murs de leur monastère et sont des personnages de premier plan de la grande histoire de leur temps. Sous le terme général de « moine », nous incluons en fait tous les ascètes religieux, hommes et femmes, afin de pouvoir considérer l'ensemble des trois monothéismes : judaïsme, christianisme et islam. Les notions d'ascèse et de charisme permettent d'élargir le propos aux ascètes musulmans.

Les thèmes dégagés lors des rencontres préparatoires (2020-2021) sont les suivants :

Le vocabulaire des sources : comment nomme-t-on les actions, les pensées, les situations, les comportements anormaux ? Observe-t-on des correspondances entre le vocabulaire des sources narratives et celui des sources normatives qui décrivent et définissent les mauvais comportements (par ex. *Règle de saint Benoît* xxiii-xxix, xlii-xlvi, liv et lxx) ? Arrive-t-on, via le vocabulaire, à saisir ce qui fait le « mauvais moine » dans le discours de telle œuvre, de tel auteur... ?

L'écart à la norme, le refus des normes : à Byzance, certains moines ont des comportements inhabituels pour leurs contemporains et pour nous : des moines sans monastère, sans identité (qui refusent de dire leur nom), qui vivent à la cour, gyrovagues ; des moines confesseurs alors qu'ils n'ont pas le droit de « lier et délier » dans le droit canon byzantin. Il convient de s'interroger sur la permanence de cette figure du moine gyrovague ; quelle valeur spirituelle ou sociale lui attribuent les sources, en particulier l'hagiographie, dans le contexte d'un cénobitisme dominant aussi bien en Orient qu'en Occident ? Et cette figure a-t-elle le même succès en Occident qu'en Orient ? Comment les sources hagiographiques peuvent-elles présenter leur héros comme des modèles de sainteté alors même qu'ils vivent en contradiction avec les prescriptions canoniques ? La figure du moine mondain dépasse bien sûr les frontières des espaces occidental et byzantin. Par exemple, deux personnages du royaume d'Arménie cilicienne oscillent entre le trône, royal pour le premier, comtal pour le second : le roi Hét'oum II qui, entre 1289 et 1307, réside alternativement dans son palais et son couvent franciscain, et son parent et contemporain, Hét'oum de Korykos, tantôt moine prémontré en Chypre, tantôt connétable du royaume.

Les comportements contraires, non plus aux règles monastiques, mais aux attentes de la société : nous retrouvons ici le thème du « mauvais moine », en particulier du moine glouton, déjà étudié par Béatrice Caseau pour les IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles et dont nous pourrions sans doute voir la permanence pendant toute la période médiévale, en Orient comme en Occident. L'iconographie peut nous apporter des réponses, mais il existe très peu de matériau oriental d'où la difficulté de réfléchir sur les sources iconographiques de façon équilibrée entre Orient et Occident.

L'influence néfaste : les sources historiographiques montrent des figures d'empereurs trompés par de faux moines, des charlatans, qui n'ont d'angélique que l'habit : pouvons-nous repérer des lieux communs, des *topoi*, propres à une littérature ouvertement critique ? Si oui, que signifie le succès de cette littérature quand tous les grands s'entourent de moines comme conseillers ? Ces affirmations reflètent-elles vraiment des faits, ou sont-elles seulement rhétoriques ? Sur ce thème des étranges conseillers du prince, beaucoup de parallèles entre Byzance et pays d'islam : ces hommes ont la « baraka » et sont proches de Dieu, inspirés, prophètes, conseillers militaires, comme ce cheikh kurde du XIII<sup>e</sup> siècle proche de Baibars, qui prédit ses victoires, son avènement comme sultan, puis qui est

incarcéré et assassiné en prison. Il y a d'autres exemples de conseillers-gourous, qui mettent le sultan sous tutelle.

Les contradictions et les paradoxes : dans la chrétienté byzantine, il y a des comportements excessifs condamnés au nom du danger de l'orgueil, et pourtant admirés des fidèles et considérés comme signe de sainteté. Dans les laures, les exercices ascétiques plus poussés ne sont normalement possibles que sur autorisation de l'higoumène. Il peut donc y avoir des tensions entre moine excessifs et supérieurs, thème qui rejoint celui de la conflictualité : il y a des sources et de la bibliographie sur les condamnations et les procès de moines (Élisabeth Lusset 2017 et colloques *Enfermements* I-III 2011-2017). Parmi les paradoxes, celui des « fols en Christ » dont les comportements à première vue aberrants sont en fait souvent des imitations radicales du Christ qui s'est laissé humilier, insulter, torturer... Quelles sont les réponses de la hiérarchie à ces contradictions ? La contradiction peut éventuellement n'être qu'apparente : l'ultra orthodoxie peut ressembler, sous certains regards, à de l'hétérodoxie (cf. par exemple Boris James sur le Yézidisme). Une précaution méthodologique est indispensable : réussir à différencier la perception du paradoxe par les auteurs médiévaux et la nôtre ; elles peuvent être très différentes. Il faut bien sûr rester d'abord à l'intérieur du regard des sources médiévales elles-mêmes et ne pas nous laisser tromper par nos propres illusions, par nos biais sur les concepts et les mots.

L'humour : humour des moines entre eux, et humour des regards extérieurs : se moquer des (mauvais ?) moines. Dérision et autodérision rejoignent l'idée de la rupture avec la convention sociale (Jeanne-Nicole Saint-Laurent, *Humour in Syriac Hagiography*). Certaines miniatures de manuscrits de Cîteaux du XII<sup>e</sup> siècle, par leur satire des comportements répréhensibles, ont une fonction moralisante. D'une façon générale, les travaux reposant sur un matériau iconographique sont très bienvenues.

La confrontation des dimensions interne et externe : les points de vue des moines eux-mêmes, les regards sur eux, et le regard déformant des sources. On peut ici s'inspirer des travaux du colloque du CESCUM de Poitiers, 21-23 janvier 2021, *Effet de réel, effet du réel* : dans la narration des faits, il y a une part d'illusion. L'« effet de réel », c'est la présence de détails réalistes qui donnent de la crédibilité au récit, pas forcément nécessaires à l'histoire ; l'« effet du réel », ce sont les effets de la réalité sur l'écriture. Les sources hagiographiques usent abondamment de l'effet de réel afin de donner plus de poids aux épisodes charismatiques de leurs héros. Mais nous devons nous interroger sur l'effet du réel sur les récits (historiographie et hagiographie) : la condamnation de moines charlatans est-elle un effet de la présence réelle de ces moines à la cour ou une représentation rhétorique de la légitimité du pouvoir ?

En fonction du nombre et de la cohérence des propositions reçues, la mise en œuvre de ce programme de travail prendra certaines ou toutes des formes suivantes :

Une série de communications scientifiques au Séminaire du CEMM durant les années 2021-2022 et 2022-2023 ;

Un colloque en fin de programme (printemps 2023) ;

Une publication collective dont la nature sera définie en fonction des travaux réellement effectués : recueil de chapitres thématiques ou publication des *Actes* du Séminaire et du colloque.

Le comité scientifique qui examinera les propositions de contributions est composé de :

Rosa Benoît-Meggenis : rosa.benoit-meggenis@univ-montp3.fr

Thomas Granier : thomas.granier@univ-montp3.fr

Les propositions des docteurs sans affiliation universitaire et des doctorants sont très bienvenues. Les propositions (titre, résumé explicatif en une page maximum et CV) sont à adresser aux deux responsables du comité scientifique au plus tard le 31 juillet 2021, en indiquant si vous préférez intervenir en 2021-2022 ou 2022-2023 ou si cela vous est indifférent.